

La Chambre d'agriculture du Cher, PARTENAIRE DES COLLECTIVITES



EDITO

Cela fait à présent plus d'un an que le monde fait face à la crise covid-19. Les territoires et le monde agricole ont redoublé d'ingéniosité pour faire face et s'adapter au mieux dans ce contexte imposant de nouvelles contraintes mais créant également parfois de nouvelles opportunités, notamment sur la relocalisation des comportements alimentaires et sur des financements de nouveaux projets à travers le plan de relance.

Au-delà de la question alimentaire, plus que jamais, il convient en effet d'investir pleinement les territoires, et en particulier les territoires ruraux, d'en faire des lieux d'ancrage de l'économie, de la production alimentaire, des énergies renouvelables, des services... De nouveaux partenariats sont à inventer, expérimenter... entre les acteurs de nos territoires, et en particulier entre les collectivités territoriales et les acteurs agricoles.

Forte de sa volonté d'accompagner ces dernières et de son rôle d'interface avec les agriculteurs, la Chambre d'agriculture du Cher lance une action de rencontre des collectivités locales du territoire et notamment des Communautés de Communes.

L'objectif ? Vous rencontrer et partager ensemble votre vision de l'agriculture locale et vos projets. Car, nous sommes convaincus qu'il est primordial de renforcer le lien qui nous unit sur les territoires et de vous accompagner dans de nouveaux enjeux toujours plus ambitieux.

Etienne GANGNERON

Président de la
Chambre d'agriculture du Cher

La Chambre d'agriculture vient à votre rencontre

Les évolutions du monde agricole ainsi que celles dues au contexte covid-19 vous poussent à relever toujours plus de nouveaux challenges. Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture accompagne les collectivités dans le développement de leurs projets. Afin de renforcer ce lien qui nous unit et s'adapter au mieux à vos besoins, nous lançons une action de rencontre des collectivités locales du département et notamment des 17 Communautés de Communes.

Pourquoi vous rencontrer ?

- Faire connaissance avec votre équipe après les élections.
- Echanger et partager votre vision de l'agriculture sur vos territoires.
- Echanger sur vos projets en cours ou ceux que vous souhaiteriez développer sur vos territoires.
- Répondre à vos questions.

Nos conseillers prendront contact directement avec vous très prochainement afin de convenir d'une date de rendez-vous.

Si vous avez des demandes d'ici là, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers référents :

Maxime Quignon et Anaïs Diguet au 02.48.23.04.53
m.quignon@cher.chambagri.fr
a.diguet@cher.chambagri.fr



Collectivités et plan de relance : quelles mesures ?

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mise en place des mesures de soutien aux investissements pour les entreprises agricoles.

Savez-vous que certaines mesures pour le développement de projet liées à l'agriculture ou l'alimentaire sont destinées aux collectivités ?

LES MESURES PLAN DE RELANCE POUR LES COLLECTIVITES

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRES RECONNUS OU EN COURS DE RECONNAISSANCE

Collectivités territoriales ou leurs regroupements (EPCI, PETR), syndicats mixtes, établissements

Ingénierie, études / diagnostics / animation, formation, actions de communication / sensibilisation ...

Adaptation de la restauration collective aux circuits alimentaires de proximité et aux enjeux de la loi

Circuits courts : production, transformation, stockage, commercialisation...

Ouvert jusqu'au
29/10/2021

JARDINS COLLECTIFS ET PARTAGES

Collectivités classées comme densément peuplées ou intermédiaires par l'INSEE

Aménagements du site, gestion de l'eau, gestion des sols pollués

Economie d'énergie, compostage, outillage, lieux de vie, ...

Ouvert jusqu'au
15/10/2021

SOUTIEN AUX PETITES CANTINES SCOLAIRES

Collectivités éligibles à la DSR ou EPCI ayant la compétence dans ce domaine

Achat équipements et matériels nécessaires à la transformation

Formations du personnel de cuisine, achats logiciels de suivi, ...

Ouvert jusqu'au
31/10/2021

Projet alimentaire de territoire :

<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Appel-a-candidatures-regional>

Soutien aux petites cantines scolaires : plus d'information sur le site internet de l'ASP :

<https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Jardins collectifs et partagés : plus d'information sur le site internet de la Préfecture du Cher :

<https://www.cher.gouv.fr/Actualités/France-relance-dans-le-Cher/France-Relance-les-appels-a-projets/Appel-a-projets-jardins-partages-et-collectifs>

Le zéro phyto s'étend au cimetière !

Suite à un arrêté du 15 janvier 2021, à partir du 1er juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques sera interdite dans les cimetières.

Afin de s'adapter à cette interdiction, il sera nécessaire pour les collectivités de mettre en place un plan de gestion de leur cimetière définissant les zones prioritaires d'entretien sans végétation et les zones enherbées. Il faudra appliquer des solutions techniques cohérentes entre elles et par zones : allées, inter-tombes, enceintes, massifs et pelouses.

Dans les cimetières déjà en zéro phyto depuis plusieurs années, il est souvent choisi d'enherber les allées secondaires et de conserver l'allée principale en stabilisée. Dans le cas de cimetières très fréquentés, il est préférable d'enrober les allées principales pour permettre le passage régulier des engins et des personnes.

Pour un enherbement semé, il ne faut pas négliger la préparation du terrain et semer obligatoirement à l'automne. Si l'été suivant est sec, il sera nécessaire d'arroser de temps en temps le gazon. Il faut compter ensuite une tonte toutes les 3-4 semaines en période de pousse de la végétation. Ce temps de tonte peut être limité en choisissant des variétés à pousse lente et moins hautes comme des fétuques traçantes ou demi-traçantes.

Les inter-tombes sont souvent recouvertes de gravillons ou pouzzolane. Il est également possible de mettre des plantes couvre-sol ou des tapis de sédum.

La réflexion pour passer un cimetière en zéro phyto est longue. Il est donc judicieux d'y réfléchir en amont et de ne pas attendre la date butoir du 1er juillet 2022 pour commencer à s'y pencher.



La SAFER du Centre et la Chambre d'agriculture du Cher se sont associées pour vous accompagner dans le développement de projets maraîchage sur votre territoire.

Relocaliser les productions alimentaires constitue un enjeu fort dans les politiques des collectivités. Néanmoins, pour en assurer la pérennité, il est essentiel de se poser les bonnes questions, qu'elles soient techniques, foncières ou économiques.

Aussi, au travers d'une prestations commune, la Chambre d'agriculture et la SAFER vous proposent des services pour étudier la faisabilité du projet, permettre l'installation d'un porteur de projet et assurer son développement.

**Vous voulez en savoir plus sur les services proposés ?
Vous avez un projet et souhaitez être accompagnés ?**

Contactez **Tiphaine LANGLET** (Chambre d'agriculture du Cher) au **02.48.23.04.53** ou **Christelle BOISSIERE** (SAFER du Centre) au **02.48.67.53.50**.



Directrice de la publication :
Anaïs Diguët
Chambre d'agriculture
02.48.23.04.53

VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE, LA SOLUTION DURABLE A VOS ENJEUX DE TERRITOIRE



EXPERTISE

A l'écoute de vos besoins, nous mettons à votre service des équipes d'experts pluridisciplinaires, pour vous proposer une solution globale et transversale et assurer la réussite de vos projets.



ANCRAGE TERRITORIAL

Forts de notre présence sur le territoire et de notre expérience dans l'accompagnement et le financement des projets, nous vous apportons des solutions pour atteindre vos objectifs.



CONCERTATION

Votre Chambre d'agriculture s'appuie sur la concertation entre les différentes parties prenantes dans une position de facilitateur, d'animateur et d'expert pour des solutions sur mesure et partagées.



NOS DOMAINES D'EXPERTISE

Aménager l'espace

Accompagner les projets de territoire

Valoriser les produits locaux

Contribuer à la gestion durable de l'eau

Agir pour la biodiversité, l'environnement et les paysages

Œuvrer pour la transition énergétique, le climat, la qualité de l'air

Favoriser l'économie circulaire.